

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par la Société EXTEMBEL, 31 Boulevard Clemenceau, 59 700 MARCQ EN BAROEUL, en date du 3 Octobre 2023, relative à occuper le Domaine Public pour le Stationnement d'une benne au droit du 18 rue des Flandres à Leforest.

**Considérant** qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 18 rue des Flandres à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

## ARRÊTÉ N° 2023/185

## ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE BENNE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Article 1 La Société EXTEMBEL est autorisée à occuper le domaine public pour <u>le stationnement</u> d'une benne, Du <u>Jeudi 30 Novembre 2023 au Vendredi 8 Décembre 2023 Inclus soit pour une durée de Dix (10) jour(s).</u>

## La Benne devra être stationnée sur les stalles de stationnement

Article 2 Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

Article 3 Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4 Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5 La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de la STE EXTEMBEL.

Article 6 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7 La Société EXTEMBEL

Monsieur le Commissaire de Police Le Service de la Police Municipale

Madame la Directrice Générale des Services

Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 4 Octobre 2023.

Certifié exécutoire le 05/10/2023.

Le Maire,

Christian MUSIA



